

Le député de Broadview-Greenwood s'oppose à ce que nous consentions un dégrèvement fiscal lorsque ces sociétés rapatrient leurs dividendes. L'autre solution, si nous décidions d'imposer le revenu rapatrié au Canada provenant de bénéfices tirés de l'exploitation d'entreprises nouvelles et nécessaires au développement de ces pays, aurait pour effet d'éliminer les incitations offertes par les pays d'accueil pour la réalisation des projets de développement. Cela reviendrait à un transfert de revenus fiscaux entre le fisc d'un pays étranger et le Trésor canadien au profit de ce dernier. Ce serait de l'impérialisme économique de la pire espèce. Voilà à quoi aboutiraient les propositions naïves du député d'en face.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je dirai que ces conventions fiscales font partie d'un régime d'imposition qui reconnaît les avantages réciproques que peuvent retirer deux pays en négociant dans leur intérêt mutuel le partage de revenus fiscaux lorsque des entreprises ont des activités dans les deux pays concernés.

Le Canada est un carrefour des affaires internationales et le commerce international fait partie intrinsèque de la vie au Canada, davantage que dans n'importe quel autre pays industrialisé du monde occidental. Il faut continuer à signer des conventions fiscales. Il en faut davantage. Je félicite le ministre et je demande à la Chambre de favoriser la signature de bien d'autres conventions analogues.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai la parole qu'une ou deux minutes à l'étape de la troisième lecture du bill. Premièrement, à l'instar du député de Broadview-Greenwood (M. Rae), j'exprime le vœu de voir conclure bien d'autres ententes réciproques dans le domaine des pensions, parallèlement aux conventions fiscales réciproques. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) nous a annoncé aujourd'hui la signature imminente d'une convention réciproque avec le Portugal, et j'en suis heureux. Je sais qu'elle s'efforce de conclure des accords avec des représentants d'autres pays comme la Belgique, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, et d'autres sans doute. Je sais que la conclusion de ce genre d'accords est une question de compromis; nous ne pouvons par conséquent blâmer le gouvernement lorsqu'il n'arrive pas à conclure un accord avec un autre pays. Comme ces questions revêtent une très grande importance pour bien des gens qui vivent au Canada, j'espère qu'elle continuera de travailler en ce sens.

● (1440)

Par ailleurs, j'aimerais bien convaincre le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) qu'il est impérieux de poursuivre les négociations pour conclure une convention fiscale avec l'Allemagne de l'Ouest. Lorsque le bill a été lu pour la deuxième fois, nous avions pas mal de choses à dire à ce sujet, et le ministre avait admis qu'il fallait faire quelque chose et que l'Allemagne de l'Ouest n'était pas la seule à blâmer. Cette question m'intéresse parce que les accords fiscaux entre nos deux pays auront aussi des répercussions sur les pensions et les revenus de pension de nombreux Allemands vivant au Canada.

Juges—Loi

Compte tenu de ce que le ministre a dit à l'étape de la deuxième lecture, j'avais espéré que le bill ferait mention d'une entente avec l'Allemagne de l'Ouest, lorsqu'il serait lu pour la troisième fois. Je constate que cette entente n'y figure pas encore. J'incite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à persévérer et, encore une fois, je la prie de poursuivre ses efforts dans le domaine des accords de réciprocité sur ces pensions.

[Français]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES JUGES

MESURE VISANT À AUGMENTER LES TRAITEMENTS DES JUGES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 1^{er} décembre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-34, tendant à modifier la loi sur les juges et à apporter à d'autres lois des modifications connexes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, lorsque le débat a été interrompu, je faisais valoir que ce bill abuse des contribuables et insulte tous les juges passés, présents et futurs. C'est un abus envers les contribuables parce que la hausse de traitement allant jusqu'à \$16,000 pour les juges est déraisonnable dans la conjoncture actuelle, et parce que les dispositions touchant les pensions sont irréalistes, le taux de cotisation de 1 p. 100 étant sans commune mesure avec l'ampleur des prestations. Pour parler en termes plus crus, cela frise l'obscénité, c'est une escroquerie aux dépens du public.

Je vais tâcher de préciser quelques-uns de ces points, mais auparavant, j'aimerais dire que ma femme et moi, étant tous deux avocats, risquons de pâtir plus tard de cette intervention. Je pense avoir raison et j'ose espérer qu'un juge n'ira pas s'en prendre à ma femme si elle doit un jour plaider au tribunal.

Mme Appolloni: Oh, oh!

M. Kilgour: Je suis persuadé—et ces propos s'adressent au député de York-Sud-Weston (M^{me} Appolloni)—que si je dois plaider à nouveau, quelques juges—pas trop nombreux je l'espère—vont s'en prendre à moi. Tout ce que je veux dire, c'est que je souhaite que les juges ne nous considèrent pas complices ma femme et moi.

Le ministre de la Justice (M. Chrétien) qui est absent aujourd'hui, comme tous ceux qui étaient là d'ailleurs lors du débat à bâtons rompus en quelque sorte que nous avons eu la dernière fois sur la question, a déclaré que je refusais d'accorder une «augmentation raisonnable» de traitement aux juges. Le ministre de la Justice est aussi ministre du Développement social et à ce titre, il doit veiller, dans l'intérêt de l'ensemble de la population, à l'utilisation des deniers publics. Le ministre ne devrait pas faire l'apologie des avocats ou des rares juges qui trouvent qu'il faudrait approuver les augmentations qu'il a proposées.